Zeitschrift: Revue Militaire Suisse

Herausgeber: Association de la Revue Militaire Suisse

Band: 4 (1859)

Heft: 2

Titelseiten

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 27.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

REVUE MILITAIRE

SUISSE

dirigée par F. LECONTE, capitaine d'état-major fédéral.

No 2

Lausanne, 15 Janvier 1859

IVe Année

SOMMAIRE. — Eventualités de guerre (2° article). — Commission fédérale d'artillerie. — Bibliographie. — Nouvelles et chronique.

ÉVENTUALITÉS DE GUERRE 1.

II.

La question du canal de Suez pourrait, avons-nous dit, devenir un motif de guerre entre l'Angleterre et la France, et, par conséquent, de guerre générale. En effet, les intérêts politiques actuels de la Grande-Bretagne recevraient de la création de cette nouvelle voie maritime un grave échec. Jusqu'ici cette puissance s'est constamment appliquée à posséder, soit directement, soit par des alliances, tous les points qui dominent les grandes routes des mers, afin d'assurer les relations de la métropole avec les colonies et surtout avec les Indes, la plus riche des possessions britanniques. C'est une nécessité de la suprématie maritime que d'être forcée d'étendre au loin son action, pour le maintien de la défensive seulement, et d'être obligée à un accroissement continu pour rester au même niveau relatif. Chaque progrès de la marine ou des colonies d'autres Etats la force à redoubler de surveillance et d'extension. Or le canal de Suez, une fois construit, se trouverait sous la domination des ports de la Méditerranée, de Toulon, d'Alger, de la Spezia, de Gênes, etc., avec lesquels Corfou et Malte, stations isolées, ne peuvent point rivaliser. Dans un cas de guerre entre l'Angleterre et la France, la seconde de ces nations, prépondérante dans la Méditerranée, peut devenir facilement maîtresse du passage de Suez, peut arriver à fermer cette voie aux Anglais et à s'en servir exclusivement pour pénétrer aux Indes, répétant ainsi par mer et bien plus facilement qu'en 1798, le projet de Napoléon I dans sa campagne d'Egypte. Les Français se rendraient de leurs côtes aux Indes en 15 à 20 jours, tandis que les Anglais, réduits à la route de l'Océan, y mettraient 5 à 6 fois plus de temps.

¹ Voir notre précédent numéro.